

# Procedure file

Informations de base	
CNS - Procédure de consultation Décision	2007/0003(CNS) Procédure terminée
Accord CE/Moldova: accord de partenariat et de coopération, protocole suite à l'élargissement 2007	
Voir aussi <a href="#">1994/0249(AVC)</a>	
Sujet 6.40.02 Relations avec l'Europe centrale et orientale	
Zone géographique Moldavie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>AFET</b> Affaires étrangères	PPE-DE <a href="#">SARYUSZ-WOLSKI Jacek</a>	27/02/2007
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>INTA</b> Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	<a href="#">Affaires économiques et financières ECOFIN</a> <a href="#">Transports, télécommunications et énergie</a>	<a href="#">2822</a> <a href="#">2791</a>	09/10/2007 22/03/2007
	DG de la Commission Relations extérieures	Commissaire FERRERO-WALDNER Benita	

Evénements clés			
16/01/2007	Publication de la proposition législative	<a href="#">COM(2007)0009</a>	Résumé
27/02/2007	Vote en commission		Résumé
26/04/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/06/2007	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A6-0224/2007</a>	
10/07/2007	Résultat du vote au parlement		
10/07/2007	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0292/2007</a>	Résumé

09/10/2007	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
09/10/2007	Fin de la procédure au Parlement		
25/10/2007	Publication de l'acte final au Journal officiel		

### Informations techniques

Référence de procédure	2007/0003(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
	Voir aussi <a href="#">1994/0249(AVC)</a>
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 047-p2; Traité CE (après Amsterdam) EC 094; Traité CE (après Amsterdam) EC 071; Traité CE (après Amsterdam) EC 080-p2; Traité CE (après Amsterdam) EC 133; Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2/3-a1; Traité CE (après Amsterdam) EC 181A; Traité CE (après Amsterdam) EC 057-p2; Traité CE (après Amsterdam) EC 044-p2; Traité CE (après Amsterdam) EC 055; Traité CE (après Amsterdam) EC 093
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/6/44778

### Portail de documentation

Document de base législatif	<a href="#">COM(2007)0009</a>	16/01/2007	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A6-0224/2007</a>	11/06/2007	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">T6-0292/2007</a>	10/07/2007	EP	Résumé

### Informations complémentaires

Parlements nationaux	<a href="#">IPEX</a>
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>

### Acte final

[Décision 2007/681](#)  
[JO L 281 25.10.2007, p. 0023](#) Résumé

## Accord CE/Moldova: accord de partenariat et de coopération, protocole suite à l'élargissement 2007

OBJECTIF : inclure la Bulgarie et la Roumanie (élargissement 2007) à l'accord de partenariat et de coopération approuvé entre l'Union et la Moldavie.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil et de la Commission.

CONTENU : L'accord de partenariat et de coopération (APC) entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Moldavie, d'autre part, est un accord «mixte» qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1998, c'est-à-dire avant l'élargissement de l'Union à la Bulgarie et la Roumanie (voir [AVC/1994/0249](#)).

Il est en conséquence nécessaire d'adopter à l'APC un protocole pour tenir compte de l'adhésion de ces 2 nouveaux États membres à l'accord, conformément à l'article 6, par. 2 de l'acte d'adhésion annexé au traité d'adhésion du 25 avril 2005.

La Commission a donc négocié un protocole à l'accord de partenariat et de coopération avec la Moldavie qu'il convient maintenant de conclure au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et d'approuver par la Communauté européenne de l'énergie atomique.

C'est précisément l'objet de la présente proposition.

## Accord CE/Moldova: accord de partenariat et de coopération, protocole suite à l'élargissement 2007

---

La commission des Affaires étrangères a adopté selon la procédure simplifiée (article 43, par. 1, du règlement) le rapport de M. Jacek SARYUSZ-WOLSKI (PPE-DE, PL) approuvant sans amendement la proposition de conclusion d'un protocole à l'accord de partenariat et de coopération CE/Moldavie (suite à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE).

## Accord CE/Moldova: accord de partenariat et de coopération, protocole suite à l'élargissement 2007

---

En adoptant le rapport de M. Jacek SARYUSZ-WOLSKI (PPE-DE, PL), le Parlement se rallie à la position de sa commission des affaires étrangères et approuve la conclusion du protocole à l'accord de partenariat et de coopération CE/Moldova pour tenir compte de l'élargissement du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## Accord CE/Moldova: accord de partenariat et de coopération, protocole suite à l'élargissement 2007

---

**OBJECTIF :** [inclure](#) la Bulgarie et la Roumanie à l'accord de partenariat et de coopération entre la Communauté et ses États membres, d'une part et la Moldavie, d'autre part.

**ACTE LÉGISLATIF :** Décision 2007/681/CE, Euratom concernant la conclusion du protocole à l'accord de partenariat et de coopération (APC) entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Moldova, d'autre part, sur l'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'APC.

**CONTENU :** Avec la présente décision, le protocole à l'accord de partenariat et de coopération (APC) entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Moldova, d'autre part, sur l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'APC est approuvé au nom de la Communauté européenne, de la Communauté européenne de l'énergie atomique et des États membres.

Pour rappel, l'APC UE-Moldavie entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1998 (voir [AVC/1994/0249](#)).